

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION  
« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »

Le 3 juin 2014 à 19h00, les membres de l'association dénommée :

**« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »**

Se sont réunis en assemblée générale constitutive pour décider de la création de l'association.

Etaient présents 15 membres, ainsi qu'un journaliste du journal 24H.  
La convocation ayant également été communiquée via facebook, 29 membres se sont excusés.

La présidence de la séance est assurée par Mme Anne-Marie Arnaud.

Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation de l'Association
2. Nomination du Comité de l'Association, Président/e, Vice-Président/e, membres
3. Lecture des statuts et adoption
4. Nomination de l'organe de contrôle des comptes
5. Présentation du bulletin d'inscription pour les futurs membres
6. Cotisation annuelle des membres
7. Divers

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La Présidente lit aux membres un texte (annexe 1) rappelant l'historique de la création de l'Association. Le texte est joint en annexe du présent procès-verbal.

L'Association a pour raison d'être un interlocuteur de poids face à la Municipalité de la Tour-de-Peilz qui souhaite construire un skate park au Jardin Roussy, décision à laquelle l'Association est opposée.

Il est essentiel que sa constitution intervienne rapidement afin de pouvoir se positionner face à la Municipalité. Cette Association aura également pour but d'aider à lever des fonds afin de lancer un référendum, si le projet de la Municipalité devait être accepté, malgré les oppositions déposées.

La Présidente présente également un texte (annexe 2) présentant l'Association au public et qui accompagnera chacune des actions de sensibilisation de l'Association auprès de la population. Le texte est joint en annexe du présent procès-verbal.

A l'unanimité des personnes présentes, il est décidé de la création de l'Association « SAUVER LE JARDIN ROUSSY »,  
Dont le siège est Rue du Bourg-Dessous 2B, 1814 – La Tour-de-Peilz.

#### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE

La Présidente présente les membres qui se sont proposés pour faire partie du futur Comité de l'Association.

Elle rappelle que le Comité est composé de 5 membres au minimum et 10 au maximum, élu par l'Assemblée Générale au scrutin majoritaire simple des membres présents, pour une durée d'un an.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres du Comité. Les personnes ci-dessous désignées ont été élues à l'unanimité des voix.

Anne Marie ARNAUD	Rue du Bourg-Dessous 2B 1814 – La Tour-de-Peilz	Président
François VODOZ	Rue du Léman 7 1814 – La Tour-de-Peilz	Vice-Président
Caroline BERTRAND	Av. du Général Guisan 23 1800 – Vevey	Secrétaire
Ghislaine DURAND	Route de Chailly 64 1814 – La Tour-de-Peilz	Membre
Daniel BORISAVLJEVIC	Rue du Léman 7 1814 – La Tour-de-Peilz	Membre
Sandy HILFIKER	Av. des Baumes 17 1814 – La Tour-de-Peilz	Membre

### LECTURE DES STATUTS ET ADOPTION

La Présidente donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vue les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

### NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES

Deux vérificateurs aux comptes se proposent et sont élus à la majorité des voix :

- Mme Loïs Burningham
- M. Laurent Krenger

Ils auront la charge de contrôler les comptes de l'exercice allant du 01.06.2014 au 31.05.2015 et de remettre un rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont nommés pour une année et sont rééligibles une fois.

### PRESENTATION DU BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES FUTURS MEMBRES

La Présidente présente le bulletin d'inscription qui est accepté à la majorité des voix.

### COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES

Les montants des cotisations ont été fixés. Ces cotisations sont valables un an à partir de l'adhésion à l'Association. Les cotisations sont pleinement dues pour l'exercice allant de juin à juin, sans notion de prorata de date d'adhésion.

- Membre individuel : CHF 20.-
- Membre couple : CHF 30.-

Il est prévu l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. Mme Anne Marie ARNAUD et M. François VODOZ disposeront de la signature collective à deux.

### DIVERS

M. Daniel BORISAVLJEVIC se propose de créer une page facebook pour l'Association, afin de promouvoir son action.

M. Francois VODOZ étant actif au marché de Vevey les samedis matin, il se propose de distribuer des bulletins d'inscription à la population.

Mme Anne Marie ARNAUD précise que si un référendum devait être lancé, les 5 signataires nécessaires ont déjà été trouvés. Elle compte cependant sur les membres afin de récolter les signatures nécessaires. Cette demande est accueillie avec enthousiasme par les membres présents.

Une discussion s'engage alors sur la pertinence ou non du choix de lieu de la construction du skate park. Différents autres lieux possibles sont alors évoqués par les membres.

Mme Anne Marie ARNAUD propose que les propriétaires qui ont fait opposition, demandent copie de l'acte de donation à la Municipalité de la Tour-de-Peilz.

Un membre demande où en sont les oppositions. La Présidente n'a aucune information pour le moment, mais le prochain Conseil Communal aura lieu le 25 juin 2014, au cours duquel la Municipalité se positionnera. Le Comité se chargera, via la page facebook, d'informer les membres de l'Association.

La séance est levée à 19h50.

Ainsi fait à la Tour-de-Peilz, le 3 juin 2014.

La Présidente  
Anne-Marie Arnaud

La Secrétaire  
Caroline Bertrand

Annexes :

annexe 1 – texte rappelant l'historique de la création de l'Association

annexe 2 – texte de présentation de l'Association